

NOUVELLES POLITIQUES NATIONALES ET ETRANGERES.

Décadi 30 Messidor, an V.

(Mardi 18 Juillet 1797.)

Entrée des troupes autrichiennes dans l'isle vénitienne de Cherso, en Dalmatie. — Détails d'un combat qui a eu lieu à Nuremberg entre les bourgeois de cette ville et un détachement prussien. — Rapport officiel du commandant de la forteresse d'Olmutz sur la situation de la Fayette et de sa famille. — Nouvelles d'Angleterre. — Destitution du ministre des relations extérieures de celui de la marine, et noms de leurs successeurs.

Prix de l'abonnement, 9 liv. pour trois mois, 16 liv. pour six mois, et 30 liv. pour un an.

ESPAGNE.

De Madrid, le 26 juin.

La flotte de Cadix va être fournie de vivres pour trois mois ; cependant on ne croit point que cette flotte quitte le port de Cadix, tant que l'escadre anglaise bloquera ce port. Il y a 25 à 30 chaloupes canonnières, toutes équipées qui frayeroient parfaitement le débouquement de la flotte espagnole ; mais il paroît qu'on ne veut rien tenter, & tout le monde pense que les trois mois de vivres embarqués se consumeront dans le port.

Des voleurs se sont introduits ici dans le cabinet d'histoire naturelle, où ils ont volé divers bijoux & pierres précieuses, des blocs d'or & d'argent évalués à huit ou neuf millions réaux. On avoit aussi volé dans une église une vierge massive en or & enrichie de diamans précieux, évaluée un demi-million de réaux. Une partie de tous ces vols a été retrouvée.

ITALIE.

Extrait d'une lettre de l'isle de Cherso, dans la Dalmatie vénitienne, du 27 juin.

Le 12 de ce mois, 200 hommes de troupes impériales s'embarquèrent à Fiume pour prendre possession de l'isle de Cherso. Le commandant fit arrêter les bâtimens à quelque distance de l'isle ; il se rendit seul dans le port & demanda à parler au gouverneur. Les habitans de l'isle sonnèrent le tocsin & se rendirent au bord de la mer, armés de perches & de lances, pour s'opposer à la descente des troupes autrichiennes & obliger le commandant à se retirer ; on le menaça plusieurs fois de la mort, en lui posant la pointe d'un sabre sur la poitrine. Cependant le gouverneur de l'isle, jeune & brave gentilhomme vénitien, se soumit d'abord au gouvernement autrichien ; mais le tumulte parmi le peuple augmenta à chaque instant, & un homme ayant crié qu'il étoit préférable de vivre sous la domination de l'empereur plutôt que sous celle des nobles, il fut taillé en pièces, & un autre fut obligé de se réfugier à bord des vaisseaux autrichiens.

Enfin les ecclésiastiques de l'isle intercédèrent, & les Autrichiens étant trop foibles pour employer la force, accordèrent trois jours aux habitans de l'isle pour prendre une résolution. Ceux-ci se soumièrent le quatrième jour, au moment où les troupes impériales venoient de recevoir du renfort ; le peuple rendit les armes, on arbora le drapeau impérial ; & on chanta le *Te Deum*.

De Gènes, le 30 juin.

Notre révolution s'avance avec assez de calme vers son terme. Dans les deux rivieres, on érige des arbres de liberté, & l'on envoie des députés pour reconnoître le nouveau gouvernement. Afin qu'il ne subsiste aucun vestige de l'oligarchie, on a brûlé, outre le livre d'or, les attributs de la dignité de doge, ainsi que le livre de l'urne d'où se tiroient les noms des sénateurs.

Quoique le gouvernement provisoire eût nommé deux députés pour réviser les procédures, afin d'accélérer l'élargissement ou la punition de ceux qui ont été emprisonnés pour des faits antérieurs à ceux du 22 mai, cependant un parti de mal-intentionnés investit ces jours derniers les prisons, força les gardes & fit évader les prisonniers. Un tel excès d'audace excita l'indignation des bons citoyens, & le gouvernement rendit aussitôt un décret qui enjoignoit aux fugitifs de retourner dans les 24 heures à leurs prisons, sous peine d'être fusillés, sur-le-champ, s'ils étoient repris après ce terme. Déjà 168 de ces prisonniers ont obéi ; ils étoient au nombre de 206.

Il a été enjoint à tous les ex-nobles qui se sont éloignés, de revenir à Gènes dans le délai de dix jours pour les plus éloignés, & de deux pour ceux qui se trouvent dans le voisinage ; ceux qui n'obéiront point, payeront 10 mille écus. Un autre décret ordonne à tous les citoyens qui ont congédié des domestiques d'en engager d'autres. Enfin, une troisième ordonnance enjoint à tous ceux qui auront plus d'un fusil, de les porter au quartier-général.

De Turin, le 1^{er} juillet.

La cour est de retour dans cette ville depuis le 14, de la maison de plaisance de la Vennerie. Le 15, le citoyen Miot, ambassadeur de la république française, a eu sa première audience du roi. Le citoyen Jacob, s-

crétaire d'ambassade, partira dans peu pour la Toscane.

Il regne toujours ici une fermentation, qui fait craindre de nouveaux troubles. La *junte* récemment nommée, déplait à tous les partis; le sénat & la chambre des comptes refusent de la reconnoître.

Le roi vient de rendre un édit qui ordonne plusieurs réformes, & qui diminue les appointemens des officiers. Ces derniers paroissent fort mécontents de ces dispositions.

A L L E M A G N E.

De Hambourg, le 3 juillet.

Il vient d'arriver ici deux couriers du directoire de France; il est, dit-on, question d'obtenir de notre ville que toute communication par l'Elbe avec l'Angleterre soit interdite. Pour effectuer cette interdiction, il faudra le concours du Danemarck qui a aussi des ports près de l'embouchure de ce fluve, comme Altona & Gluenstad. On présume que le gouvernement français va faire en conséquence des démarches auprès de la cour de Copenhague. Mais il nous paroît douteux que cette puissance consente à un pareil arrangement.

De Nuremberg, le 6 juillet.

C'étoit hier que la milice bourgeoise de cette ville devoit évacuer les casernes situées sur le territoire dont la Prusse prétend s'emparer; & dans le cas contraire, elle étoit menacée d'en être expulsée par la force.

Les casernes ne furent point évacuées, & les 88 hommes qui y étoient de garde avoient reçu l'ordre de laisser venir les choses jusqu'à la dernière extrémité.

Hier matin parut un détachement de troupes prussiennes de 310 hommes, composé de hussards, grenadiers, fusiliers & chasseurs, commandés par un major. La porte de la caserne fut enfoncée, la garnison se défendit; un officier des grenadiers prussiens & quatre hommes furent blessés, & l'attaque fut rendue infructueuse.

Il fut conclu une suspension d'armes de cinq heures, pour attendre les ordres ultérieurs du sénat. La capitulation fut signée à neuf heures; on étoit convenu que la garnison sortiroit avec tous les honneurs de la guerre; mais lorsque les bourgeois eurent connoissance de cette capitulation, ils coururent aux armes & menacèrent d'employer la force pour repousser les troupes prussiennes. Le major prussien, dans un moment aussi critique, crut devoir éviter toute violence; il se retira à dix heures, avec la troupe sous ses ordres.

Une partie du peuple qui avoit pris les armes, demanda alors au sénat la permission de chasser les soldats prussiens qui occupent les portes des deux faux-bourgs, ce qui fut refusé. Mais le sénat consentit à ce que les bourgeois fussent chargés de la garde des postes de concert avec les troupes prussiennes.

Dans l'après-midi, notre magistrat fit publier la pièce suivante :

« Ce qui s'est passé aujourd'hui dans la caserne, a engagé une grande partie des bourgeois & habitans de cette ville à prendre une part active à cet événement, sans y être sommé par le magistrat. Le sénat est bien éloigné de méconnoître les motifs de cette action. Il aime à se convaincre qu'un zèle trop animé pour la juste cause de cette ville, & un patriotisme trop exalté en ont été géné-

ralement les mobiles. Quoique de pareils motifs méritent la reconnaissance générale, cependant le sénat regarde comme un de ses devoirs, & se croit obligé d'avertir ces personnes des suites dangereuses auxquelles elles se sont exposées en prenant part, sans y être sommées, à des événemens qui ne demandoient point leur intervention. Le sénat croit les bourgeois assez éclairés pour se convaincre eux-mêmes que le chef suprême de l'Empire saura appuyer avec l'énergie convenable le juste décret rendu le 9 mai dernier contre la régence prussienne, & que le sénat vient de rendre public par la voie de l'impression, en le faisant afficher. Il les invite en conséquence à attendre tranquillement cette issue, & à ne point s'exposer inutilement eux & leurs familles au danger, par une résistance inutile & par un zèle patriotique trop exalté.

» Le sénat ayant ainsi satisfait les desirs de ces bourgeois, en leur confiant pour un tems la garde des portes, il s'attend qu'ils se souviendront de la promesse qu'ils ont faite de s'abstenir de tout excès & démarches précipitées, & qu'ils laisseront entièrement le soin de terminer cette affaire au magistrat & au tribunal suprême de l'Empire ».

De Ratisbonne, le 8 juillet.

La gazette de cette ville vient de contredire formellement & officiellement une nouvelle qu'elle avoit publiée d'après d'autres feuilles de l'Allemagne, savoir : que les armées françaises de Sambre et Meuse et du Nord avoient des projets hostiles sur l'électorat de Hanovre compris dans la ligne de démarcation. On sait au contraire avec certitude, ajoute cette gazette, que le directoire français a fait encore déclarer en dernier lieu, que ces vagues hostilités qu'on lui attribuoit contre l'électorat de Hanovre ou le Nord de l'Allemagne, étoient une imputation absolument fautive & dénuée de fondement.

On s'est plu à répandre différens bruits sur les traitemens que M. de la Fayette & sa famille éprouvoient dans la prison d'Olmütz. Voici un rapport officiel de M. le général d'artillerie baron de Schroder, commandant de la forteresse d'Olmütz, qui réfute entièrement ces faussetés.

» M. de la Fayette est logé avec sa famille au rez-de-chaussée, dans la partie de la maison qui donne sur la campagne; la situation de cette maison est, comme l'on sait, la plus saine d'Olmütz. La Fayette, son épouse & ses filles occupent trois chambres, contigües l'une à l'autre; chacun de leurs domestiques a son logement particulier. Les chambres sont élevées au-dessus des fortifications; elles jouissent de l'air le plus pur, & ont des fenêtres de treize pieds de hauteur. L'arrangement intérieur dépend absolument de ceux qui les habitent, & elles sont pourvues des meubles les plus convenables. La Fayette, son épouse & sa famille ont à déjeûner ce qu'ils desirent; à midi cinq plats & du dessert; le soir, deux plats, du vin de Hongrie, &c. Tout ce que le marquis demande en habillemens, linges, &c., il le reçoit sur-le-champ. L'on apporte le plus grand soin à renouveler l'air des chambres & à les tenir propres. La Fayette & sa famille sont servis par leurs propres gens, & il ne leur manque absolument rien. Ils jouissent d'une bonne santé, & des médecins les visitent lorsqu'ils en ont besoin. On leur fournit des livres; ils peuvent écrire à leurs parens & amis, & en recevoir des lettres ».

S U I S S E.

De Bâle, le 22 juillet.

Les séances de la diète de Frawenfeld sont déjà terminées; le citoyen Laquante en est revenu hier, & on attend aujourd'hui le retour des députés de notre canton. On ne connoît pas encore le résultat des délibérations sur la situation politique actuelle de la Suisse, à l'égard de la France sur-tout. On est un peu plus instruit sur les mesures qu'on y a prises relativement aux troubles de Saint-Gall & de la Valteline. Les députés des quatre cantons médiateurs ont reçu l'instruction de continuer les négociations entamées avec les préposés des communautés de l'abbaye de Saint-Gall, & d'employer tous les moyens persuasifs pour faire conclure un nouveau traité entre le prince abbé & son chapitre d'un côté, & le pays de l'autre. On espère qu'ils y réussiront, d'autant plus que les ministres du prince sont frappés d'une salutaire frayeur, & que ses antagonistes, connus sous le nom *des Durs*, font des propositions extrêmement modérées pour la situation favorable dans laquelle ils se trouvent en ce moment.

Quant aux troubles de la Valteline, il est à-peu-près sûr que les Suisses abandonneront ce pays à son sort. On apprend que les habitans de la Valteline ne veulent plus former une république indépendante, mais que la majorité des habitans a décidé de demander l'incorporation à la république cisalpine, & qu'ils ont envoyé dans cette vue trois députés au général Buonaparte. On imagine bien que cette résolution leur a été suggérée, comme le reste; mais elle n'en aura que plus de force.

Quant au passage demandé par le Valais pour un corps de troupes françaises, on croit généralement que les cantons le refuseront, comme contraire à la neutralité qu'ils ont adoptée & scrupuleusement maintenue depuis le commencement de cette guerre. Il reste à savoir si Buonaparte sera content d'un tel refus. Comme il n'est pas accoutumé à trouver des résistances, quelques personnes craignent qu'il ne soit tenté de forcer le passage; mais cela est peu vraisemblable, d'après les instructions pacifiques qu'il a reçues, à ce qu'on assure, de la part du directoire.

A N G L E T E R R E.

De Londres, le 11 juillet.

On a appris avec plaisir, que la grande flotte marchande venant des îles du Vent au nombre de près de deux cents voiles, sous le convoi du *Prince George*, de 98 canons, est arrivée heureusement dans nos ports.

On continue les procès des matelots insurgés sur différents vaisseaux de guerre où se tiennent les commissions militaires. L'amirauté vient d'expédier l'ordre pour l'exécution de huit des condamnés. Deux autres ont été recommandés par les juges à la clémence du roi & ont obtenu leur pardon.

La chambre des communes a passé le vote de crédit de 500 mille liv. sterlings pour dépenses imprévues, & celui des 200 mille liv. de subside pour la reine de Portugal. Le ministre a demandé aussi qu'on assignât un fonds de 30 mille livres sterl. pour l'entretien du corps de cavalerie, formé par les petits propriétaires de campagnes, qu'on appelle *Yeomen*. Ce corps monte à dix mille hommes & restera armé, comme la milice, jusqu'à

la paix. Voici le troisième *budget* que M. Pitt a présenté dans cette session. En calculant la somme des dépenses qu'exige la guerre, un papier de l'opposition prétend qu'elle coûte *seulement* cent guinées par minute.

Les fonds se soutiennent. Les 3 pour 100 cons. sont à 52 7/8.

Il est arrivé hier un incident assez singulier dans la chambre des communes. Pendant la séance, on a vu entrer tout-à-coup un homme ayant l'air effaré, & qui avoit forcé la porte. Il demande à parler; on l'écoute: il dit avec force qu'il venoit (comme Cromwel) s'emparer de la masse, & purger le parlement, attendu qu'il étoit vendu & qu'il connoissoit les acheteurs. Parmi d'autres propos fort incohérens, il dit que les étrangers vouloient la paix; que les Anglais la vouloient aussi, & qu'il ne tenoit qu'aux membres de la chambre de la faire dans une heure. Plusieurs membres crièrent d'abord qu'il falloit faire arrêter cet homme; mais on s'aperçut bientôt qu'il avoit l'esprit aliéné. On se contenta de le faire sortir sans y faire plus d'attention. Le général Tarleton l'engagea à sortir, & le conduisit jusques dans la rue en lui parlant avec beaucoup d'humanité.

F R A N C E.

De Paris, le 29 messidor.

Il est enfin décidé que le directoire destitue le ministre des relations extérieures & celui de la marine. Talleyrand-Perigord remplace Charles Lacroix, & Pleville-Peleu succède à Truguet. Nous ne pouvons qu'applaudir au premier choix; nous n'avons aucune opinion sur le second.

Le bruit court en ce moment que les ministres de la police, de la guerre & de l'intérieur sont également destitués, que Cochon est remplacé par Lenoir-Laroche, rédacteur du *Mercur*; Petiet par le général Hoche, & Benezech par François de Neufchâteau. Nous espérons que cette dernière nouvelle est sans aucun fondement.

Il est bien difficile en effet d'y ajouter foi; l'opinion publique a proscriit, il est vrai, dès long-temps les ministres des relations extérieures & de la marine; mais elle n'accuse ni le ministre de la guerre ni celui de l'intérieur; à l'exception de quelques gens qui ne se comptent pas, elle s'éleve toute entière en faveur du ministre de la police; elle repousse les deux que l'on conserve.

Croiroit-on par un tel mélange, satisfaire tous les partis, & faire preuve de force en se déterminant malgré le silence de l'opinion & sur-tout contre son vœu?

Voudroit-on faire conclure de la destitution de Cochon, qu'il ne suffit pas d'être un bon républicain pour être agréable; que les services rendus à la sûreté, à la propriété, à la vie des citoyens, cessent de convenir; & que comme il n'y auroit jamais de mouvement sans l'autorisation du directoire & l'intervention du ministre de la police, on veut un mouvement?

Quoiqu'il n'y ait rien d'étrange qui ne soit vraisemblable, nous ne croirons au bouleversement qu'on annonce que lorsqu'il ne sera plus possible d'en douter.

On écrit de Rouen que le courier de Brest à Paris a été arrêté le 24 entre le Ribay et Fréampaille.

Pontier & Louvet avoient imprimé que la famille de Buonaparte avoit été indignement traitée à Marseille. Co-

général vient de leur donner le démenti le plus formel dans la lettre suivante.

Buonaparte, général en chef de l'armée d'Italie, aux membres composant l'administration du centre à Marseille.

Au quartier-général de Montebello, le 4 messidor, an 5^e.

J'ai reçu, citoyens, votre lettre du 14 prairial. Je suis extrêmement reconnoissant des choses honnêtes qu'elle contient.

Ma famille a été comblée d'honnêtetés, pendant tout le tems qu'elle a habité à Marseille, par tous les citoyens de cette commune. Je desirerois pouvoir être assez heureux pour contribuer en quelque chose à la prospérité & à la tranquillité de cette grande & belle commune.

Le gouvernement m'ayant chargé de nommer un officier-général pour commander dans votre division, j'ai envoyé le général de division Sabuguet qui commande en Romagne & à Bologne. Le départ de cet officier distingué par sa sagesse & ses qualités morales, est une vraie privation pour l'armée d'Italie. Je vous prie de croire aux sentimens d'estime & à la considération distinguée avec laquelle je suis, &c.

Signé, BUONAPARTE.

Le même général à l'administration municipale du Midi.

J'ai reçu, citoyens, votre lettre du 24 prairial. Votre ville, si intéressante par l'étendue de son commerce, a besoin de la tranquillité, de la confiance & d'un bon gouvernement. Je me flatte que bientôt elle reprendra le même lustre qu'elle avoit dans les tems passés. L'armée d'Italie, qui a contribué en quelque chose à donner de la considération à la république française en Italie, se trouve par là même avoir rendu à la ville de Marseille un service particulier. J'ai vu avec intérêt & avec un sentiment de gratitude les choses flatteuses pour l'armée d'Italie, contenues dans l'arrêté que vous m'avez envoyé. La vraie récompense des armées ne consiste-t-elle pas dans l'opinion de leurs concitoyens ? Croyez, je vous prie, aux sentimens d'estime & à la considération distinguée avec laquelle je suis, &c.

Signé, BUONAPARTE.

CORPS LEGISLATIF.
CONSEIL DES CINQ-CENTS.

Présidence du citoyen HENRI LARIVIERE.

Séance du 29 messidor.

Des citoyens de la commune de Sarlat adressent au conseil des réclamations contre la forme d'organisation des jurys spéciaux.

Les administrateurs de la commune de Guignaud se plaignent du mal que fait une société populaire, formée dans leur commune.

Ces adresses sont renvoyées à des commissions.

Le conseil ajourne un projet présenté par Tarbé, sur les erreurs glissées dans les inscriptions au grand livre, & un autre sur la vente des presbyteres.

Defermond écrit au conseil qu'il a accepté la place de commissaire à la trésorerie.

Sur la proposition de Normand, le conseil prend une résolution, par laquelle il accorde un supplément de solde aux troupes en garnison à Paris.

Dauché reproduit le projet tendant à autoriser les parens à changer les noms de ceux de leurs enfans auxquels, sous la terreur, on a donné ceux de Robespierre, Marat, &c.

Sur quelques observations, ce projet est de nouveau renvoyé à la commission.

CONSEIL DES ANCIENS.

Présidence de BERNARD-SAINT-AFFRIQUE.

Séance du 29 messidor.

Cretet, au nom d'une commission, propose le rejet de la résolution du 18 floréal, relative aux transactions entre particuliers, pendant la dépréciation du papier-monnaie; 1^o. parce que cette résolution contient plusieurs dispositions qui ont été précédemment rejetées; 2^o. parce qu'une loi qui prononceroit sur une foule de faits particuliers, antérieurs à sa promulgation, seroit une réunion de jugemens & non une loi.

Le conseil ordonne l'impression du rapport & l'ajournement de la discussion.

Bourse du 29 messidor.

Amsterdam.....59 $\frac{1}{4}$, 60 $\frac{1}{4}$.	Lausanne.....1, 5 $\frac{1}{2}$.
Idem cour.....57 $\frac{1}{4}$, 58 $\frac{1}{4}$.	Lond.25 l. 15 s., 25 l. 5 s.
Hamb.193, 190 $\frac{1}{2}$, 191.	Inscript.....
Madrid.....12 l. 15 s.	Bon.15 l. 17 s. $\frac{1}{2}$, 16 l. 2 s. $\frac{1}{2}$, 5 s., 7 s. $\frac{1}{2}$.
Mad. effect.14 l. 5 s., 7 s. $\frac{1}{2}$.	Bon.40 l.
Cadix.....12 l. 15 s.	Or fin.....102 l. 15 s.
Cad. effect.14 l. 5 s., 7 s. $\frac{1}{2}$.	Lingot d'arg.....50 l. 7 s. $\frac{1}{2}$.
Gènes.....95, 91 $\frac{1}{2}$.	Piastre.....5 l. 7 s.
Livourne.....102 $\frac{1}{4}$, 101 $\frac{1}{4}$.	Quadruple.....79 l. 5 s.
Lyon.....pair 10 j.	Ducat d'Hol.....11 l. 7 s. $\frac{1}{2}$.
Marseille.....idem.	Souverain.....33 l. 15 s.
Bordeaux..... $\frac{1}{4}$ perte.	Guinée.....25 l. 2 s.
Montpellier.....	
Bâle..... $\frac{5}{4}$, 3.	

Esprit $\frac{5}{6}$, 407 à 410 liv. — Eau-de-vie 22 deg., 320 à 360 l. — Huile d'olive, 1 liv. 1 s., 2 s. — Café Martinique, 2 liv. 18 s. — Café St-Domingue, 1 l. 16 s., 18 s. — Sucre d'Hambourg, 2 liv. 2 s., 4 s. — Sucre d'Orléans, 2 liv. 1 s. — Savon de Marseille, 14 s. $\frac{1}{2}$ à 15 s. — Chandelle, 12 s. — Sel, 4 l. 5 s.

Claire Duplessis et Clairaut, ou Histoire de deux Amans émigrés traduite de l'allemand, par Ch. Fr. Cramer, imprimeur-libraire 2 vol. in-8^o. 6 liv. & 8 liv. pour les départemens.

Cet ouvrage a eu en Allemagne le succès de Werther, évènements simples & naturels, situations touchantes. De tels romans sont point des fables, mais l'histoire véritable du cœur humain.